

**10 avril 2019**

### **Vers une simplification budgétaire**

En adoptant globalement le compte administratif de la commune et celui des budgets annexes du lotissement de la prairie et celui de l'assainissement, le Conseil Municipal décide de solder le budget annexe du lotissement et de l'intégrer dans celui de la commune.

Dans l'attente les trois budgets sont votés à l'unanimité :

Budget du lotissement de la prairie en équilibre de fonctionnement à 48 291 € et d'investissement à 40 784 €

Budget assainissement en équilibre de fonctionnement à 108 913 € et d'investissement à 100 472 €

Budget général en équilibre de fonctionnement à 278 815 € et d'investissement à 235 232 €.

**Taxes et redevances** : La redevance assainissement est reconduite à 60 € pour le raccordement. Le coût pour l'eau usée est fixé à 0,75 € par m<sup>3</sup>.

Les taux d'imposition restent les mêmes depuis plusieurs années : Taxe d'habitation 4,85 ; Foncier bâti 9,54 ; Foncier Non Bâti 30, 36.

**Programme de travaux** : Pause de caniveaux et avaloirs au lotissement de la Prairie, installation d'une réserve incendie, réalisation d'un itinéraire piétonnier numérisé, point à temps...

**Droit de préemption** : La commune n'exerce pas son droit sur la vente de la propriété appartenant à Mr Joachim Machado ni sur la vente de la maison habitat 7 rue des Carrons.

**Forêt** : Le conseil municipal confie à l'ONF la recherche de subvention et l'établissement du dossier pour la réalisation de la desserte forestière envisagée dans le plan pluriannuel de gestion de la forêt communale.